Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2025



	teurs en exercice : 14 teurs présents :	9
- Dont Adn	ninistrateurs représentés :	2
Administra	teurs absents :	5
Suffrages ex	primés	9
Vote:	· Pour :	9
	· Contre :	0
	 Abstentions : 	0

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERATION N° 25-08.04/013

Portant adoption du Compte de gestion de l'exercice 2024

Le mardi 8 avril 2025 à 10H00, le Conseil d'Administration de MARTINIQUE TRANSPORT s'est réuni dans ses locaux administratifs, Centre d'Affaires Agora 1 - Bâtiment A - Etang Z'Abricot - 97200 Fort-de-France, sur convocation de son Président, Monsieur Arnaud RENE-CORAIL, effectuée conformément à l'article 6.1.7 des statuts.

Etaient présents :

Pour la CTM:

- ➢ Monsieur Jean-Claude DUVERGER (1^{er} Vice-président et Président du Conseil d'Administration par procuration);
- Monsieur Didier LAGUERRE (visioconférence);
- Monsieur Daniel MARIE-SAINTE :
- ➤ Monsieur Olivier MARIE-REINE (visioconférence);

Pour la CACEM:

Monsieur Raphaël SEMINOR :

Pour CAP Nord:

Monsieur Justin PAMPHILE (visioconférence);

Pour la CAESM:

Monsieur José MIRANDE (visioconférence).

Etaient absents:

Pour la CTM:

- ➤ Monsieur Louis BOUTRIN;
- ➤ Monsieur Claude LISLET :

Pour la CACEM:

➤ Monsieur Luc CLEMENTE ;

Pour CAP Nord:

Monsieur Bruno Nestor AZEROT :

Pour la CAESM:

Monsieur André LESUEUR.

Etaient absents représentés :

- Monsieur Arnaud RENE-CORAIL, procuration donnée à Monsieur Jean-Claude DUVERGER;
- Monsieur Charles CHAMMAS, pouvoir donné à Monsieur Didier LAGUERRE.

Etait invité et absent : le Comptable Public, Madame Marie OSTALIE - MORVILLIER.

Assistaient également à la séance les membres de l'administration de MARTINIQUE TRANSPORT.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la loi n° 2013-1029 du 15 novembre 2013 portant diverses dispositions relatives aux Outre-mer et notamment son article 37 ;

Vu la loi n°2015-1268 du 14 octobre 2015 d'actualisation du droit des Outre-Mer et notamment son article 45 ;

Vu la délibération n° 14-2161-2 du Conseil Régional de la Martinique en date du 18 décembre 2014, portant instauration d'une autorité organisatrice de transport unique et d'un périmètre unique des transports, publiée au Journal Officiel de la République française le 21 janvier 2015 sous la référence NOR CTRR 1521616X;

Vu la délibération n° 16-36-1 du 29 mars 2016 portant demande de prorogation de droit de l'habilitation législative en matière de transports intérieurs de passagers et de marchandises, terrestres et maritimes publiée au Journal Officielle le 13 mai 2016 sous le numéro NOR CTRR 1611758X;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM) n° 07.00096 2015 en date du 7 octobre 2015 ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM) n° 52/2016 en date du 22 juillet 2016 ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord) n° CC-22-072016/114 en date du 22 juillet 2016 ;

Vu la délibération du Conseil Général de Martinique n° CG/9494-15 en date du 29 octobre 2015 portant autorisation de signer un avenant au procès-verbal contradictoire de transfert des contrats et engagements entre la CACEM et MARTINIQUE TRANSPORT ;

Vu la délibération n°15-1072-1 du 23 juin 2015 portant création d'une commission ad hoc, publiée au Journal Officiel de la République Française le 6 septembre 2015 sous la référence NOR CTRR1520803X;

Vu la délibération n°16-228-1 de l'Assemblée de Martinique en date du 4 octobre 2016, portant règles constitutives, compétences et régime financier de MARTINIQUE TRANSPORT, publiée au Journal Officiel de la République Française le 20 novembre 2016 sous la référence NOR CTRX1632510X;

Vu la délibération n° 16-229-1 de l'Assemblée de Martinique, en date du 4 octobre 2016, portant transfert de charges à MARTINIQUE TRANSPORT, publiée au Journal Officiel de la République Française le 20 novembre 2016 sous la référence NOR CTRX1632505X;

Vu les statuts de MARTINIQUE TRANSPORT modifiés par délibération n° 21-04.08/032 du 4 août 2021 ;

Vu le Règlement Intérieur de MARTINIQUE TRANSPORT modifié par délibération n° 21-04.08/033 du 4 août 2021 ;

 $\label{eq:Vulladeliberation} Vu \ la \ délibération \ n^{\circ} \ CC-07-2020-089 \ du \ 30 \ juillet \ 2020 \ de \ la \ Communauté \ d'Agglomération \ du \ Pays \ Nord \ Martinique \ ;$

Vu la délibération n° 52b/2020 du 6 août 2020 de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de Martinique ;

Vu la délibération de l'Assemblée de Martinique n° 21-373-4 du 9 juillet 2021 portant désignation des représentants de la Collectivité Territoriale de Martinique au sein de MARTINIQUE TRANSPORT ;

Vu la délibération de l'Assemblée de Martinique n° 21-435-2 du 30 septembre 2021 portant complément de la désignation des représentants de la Collectivité Territoriale de Martinique au sein de MARTINIQUE TRANSPORT ;

Vu la délibération n° 21-04.08/040 du 4 août 2021 portant délégation génération d'attributions au Président du Conseil d'Administration pour la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres ;

 $\label{eq:Vuladeliberation} Vu \ la \ d\'elib\'eration \ n^o \ 10.00129/2022 \ du \ 26 \ octobre \ 2022 \ de \ la \ Communaut\'e \ d'Agglom\'eration \ du \ Centre \ de \ la \ Martinique \ ;$

Vu la délibération n°CC-02-2025-027 du 27 février 2025 de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique portant remplacement d'un représentant de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique au sein de Martinique Transport ;

Vu l'arrêté n° 25-PCE-297 portant désignation de Monsieur Arnaud RENE-CORAIL pour représenter le Président du Conseil Exécutif au sein du Conseil d'Administration de MARTINIQUE TRANSPORT ;

Vu le rapport du Président du Conseil d'Administration,

ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :

- Article 1 : Le Conseil d'Administration adopte, tel qu'il figure en annexe à la présente délibération, le compte de gestion de l'exercice 2024.
- Article 2 : La présente délibération du Conseil d'Administration, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, sera publiée dans le Recueil des Actes Administratifs de MARTINIQUE TRANSPORT
- Article 3 : La présente délibération du Conseil d'Administration de MARTINIQUE TRANSPORT pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication de son intégralité sous forme électronique et d'une mise à la disposition du public, sur le site internet de l'établissement.
- Article 4 : La présente délibération du Conseil d'Administration entre en vigueur dès qu'il a été procédé à sa publication ou à son affichage, ainsi qu'à sa transmission au Représentant de l'Etat.

Ainsi délibéré et adopté par le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres, avec neuf (9) voix pour, en sa séance du 8 avril 2025.

Pour extrait certifié conforme, Fort-de-France, le 2 3 AVR. 2025

Le Président du Conseil d'Administration de Martinique Transport

Délibération n° 25-08.04/013

MARTINIQUE TRANSPORT - Rue Gaston Defferre - Arnaud RENE GORANCE

2 0596010250 | 3 contact@martiniquetransport.mg - www.martiniquetransport.mg



NOM DU POSTE COMPTABLE : P.COL MARTINIQUE

ETABLISSEMENT : MARTINIQUE TRANSPORT-AOTU

Exercice 2024

6 600 295,19

1 055 802,20

5 544 492,99

RESULTAT DE L'EXERCICE

(d - h) Excédent (h - d) Déficit

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 103090

de l'exercice Résultats budgétaires

169 304 423,05 6 087,95 169 298 335,10 183 595 952,00 181 216 856,33 5 318 226,04 175 898 630,29 TOTAL DES SECTIONS 161 136 361,00 155 769 053,10 6 087,95 155 762 965,15 161 136 361,00 162 136 993,39 5 318 226,04 156 818 767,35 SECTION DE FONCTIONNEMENT 13 535 369,95 22 459 591,00 19 079 862,94 22 459 591,00 13 535 369,95 19 079 862,94 SECTION D'INVESTISSEMENT Autorisations budgétaires totales (e) Prévisions budgétaires totales (a) 01500 - MARTINIQUE TRANSPORT-AOTU Recettes nettes (d = b - c) Annulations de mandats (g) Depenses nettes (h = f - g) Titres de recette émis (b) Réductions de titres (c) Mandats émis (f) DEPENSES

ETABLISSEMENT : MARTINIQUE TRANSPORT-AOTU

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

01500 - MARTINIQUE TRANSPORT-AOTU

TOTAL I Vices à tif TOTAL II TVICES	2 607 044,07		-6 600 295,19		9 207 339,26	TOTAL I + II + III
RESULTAT A LA CLOTURE DE L'INVESTISSEMENT : L'EXERCICE 2024 L'INVESTISSEMENT : RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 D'ORDRE NON BUDGETAIRE D'EXERCICE 2024 D'ORDRE NON BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2024 D'ORDRE NON BUDGETAIRE D'ORDRE NON BUDGET						TOTAL III
PART AFECTEE A L'EXERCICE PRECEDENT : 2023 L'INVESTISSEMENT : 6 099 978,48 3 107 360,78 3 107 339,26 TOTAL I 9 207 339,26 PART AFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024 RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 D'ORDRE NON BUDGETAIRE 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2						et commercial
RESULTAT A LA CLOTURE DE L'INVESTISSEMENT : L'INVESTISSEMENT : L'INVESTISSEMENT : L'INVESTISSEMENT : L'INVESTISSEMENT : L'EXERCICE 2024 D'ORDRE NON BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2024 D'ORDRE NON BUDGETAIRE D'EXERCICE 2024 D'ORDRE NON BUDGETAIRE D'ORDRE						caractère industriel
RESULTAT A LA CLOTURE DE L'INVESTISSEMENT : L'EXERCICE PRECEDENT : 2023						D.
RESULTAT A LA CLOTURE DE L'INVESTISSEMENT : L'EXERCICE PRECEDENT : 2023 L'INVESTISSEMENT : L'EXERCICE 2024 L'INVESTISSEMENT : L'EXERCICE 2024 D'ORDRE NON BUDGETAIRE D'ORDRE NON BUD						III - Budgets des services
RESULTAT A LA CLOTURE DE L'INVESTISSEMENT: L'EXERCICE PRECEDENT: 2023 L'INVESTISSEMENT: 6 099 978,48 3 107 360,78 9 207 339,26 A 9 207 339,26 C PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2024 L'INVESTISSEMENT: EXULTAT DE L'EXERCICE 2024 C PRESULTATS PAR OPERATION DE L'EXERCICE D'ORDRE NON BUDGETAIRE 2 2 3 107 360,78 3 107 360,78 C 2 3 107 360,78 C 2 3 107 360,78 C 2 3 107 360,78 C 3 107 360,78 C 4 1055 802,20 C 5 600 295,19 C 5 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10						TOTAL II
RESULTAT A LA CLOTURE DE L'INVESTISSEMENT : L'EXERCICE PRECEDENT : 2023 L'INVESTISSEMENT : L'EXERCICE 2024 L'INVESTISSEMENT : L'EXERCICE 2024						caractère administratif
RESULTAT A LA CLOTURE DE L'INVESTISSEMENT : L'EXERCICE PRECEDENT : 2023 L'INVESTISSEMENT : ESULTAT DE L'EXERCICE 2024 D'ORDRE NON BUDGETAIRE D'ORDRE NON BUDGET						II - Budgets des services à
RESULTAT A LA CLOTURE DE L'INVESTISSEMENT: RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 D'ORDRE NON BUDGETAIRE 1. EXERCICE PRECEDENT: 2023 EXERCICE 2024 PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT: RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 D'ORDRE NON BUDGETAIRE 1. EXERCICE PRECEDENT: 2023 EXERCICE 2024 PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT: RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 D'ORDRE NON BUDGETAIRE 1. EXERCICE PRECEDENT: 2023 EXERCICE 2024 PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT: PART DE L'EXERCICE 2024 D'ORDRE NON BUDGETAIRE 1. EXERCICE PRECEDENT: 2023 EXERCICE 2024 PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT: PART DE L'EXERCICE 2024 D'ORDRE NON BUDGETAIRE 1. EXERCICE PRECEDENT: 2023 EXERCICE 2024 PART DE L'EXERCICE 2024 PART DE L'EXE	2 607 044,07		-6 600 295,19		9 207 339,26	TOTAL I
RESULTAT A LA CLOTURE DE L'INVESTISSEMENT: RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 D'ORDRE NON BUDGETAIRE CIPARI AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT: RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 D'ORDRE NON BUDGETAIRE CIPARI AFFECTEE A CLOTURE DE L'INVESTISSEMENT: RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 D'ORDRE NON BUDGETAIRE CIPARI AFFECTEE A CLOTURE DE L'EXERCICE 2024 D'ORDRE NON BUDGETAIRE CIPARI AFFECTEE A CROUTAT DE L'EXERCICE 2024 D'ORDRE NON BUDGETAIRE CIPARI AFFECTEE A CLOTURE DE L'EXERCICE 2024 D'ORDRE NON BUDGETAIRE CIPARI AFFECTEE A CLOTURE DE L'EXERCICE 2024 D'ORDRE NON BUDGETAIRE CIPARI AFFECTEE A CLOTURE DE L'EXERCICE 2024 D'ORDRE NON BUDGETAIRE CIPARI AFFECTEE A CLOTURE DE L'EXERCICE 2024 D'ORDRE NON BUDGETAIRE CIPARI AFFECTEE A CLOTURE DE L'EXERCICE 2024 D'ORDRE NON BUDGETAIRE CIPARI AFFECTEE A CLOTURE DE L'EXERCICE 2024 D'ORDRE NON BUDGETAIRE CIPARI AFFECTEE A CLOTURE DE L'EXERCICE 2024 D'ORDRE NON BUDGETAIRE CIPARI AFFECTEE A CLOTURE DE L'EXERCICE 2024 D'ORDRE NON BUDGETAIRE CIPARI AFFECTEE A CLOTURE DE L'EXERCICE 2024 D'ORDRE NON BUDGETAIRE COURSE DE COURSE DE COURSE DE COURSE D'ORDRE NON BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2024 D'ORDRE NON BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2024 D'ORDRE NON BUDGETAIRE D'ORDRE NO	2 051 558,58		-1 055 802,20		3 107 360,78	Fonctionnement
RESULTAT A LA CLOTURE DE L'INVESTISSEMENT : RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 D'ORDRE NON BUDGETAIRE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023 EXERCICE 2024 D'ORDRE NON BUDGETAIRE	555 485, 49		-5 544 492,99		6 099 978,48	Investissement
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT: RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 D'ORDRE NON BUDGETAIRE EXERCICE 2024 D'ORDRE NON BUDGETAIRE						I - Budget principal
	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE		PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	
EXECUTE 2024	Exercice 2024					The state of the s